



-4042-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 27 septembre 2021 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6
Mme Gina Foster, directrice générale par intérim;
Mme Lison Huard, greffière par intérim.
Est absente : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

Ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution concordance et courte échéance - Emprunt par billets de 652 400 \$
3. Soumission emprunt par billets de 652 400 \$
4. Soumission chargeur sur roues;
5. Signature convention collective;
6. Clôture et levée de la séance.

**Résolution concordance et courte échéance - Emprunt par billets de 652 400 \$
R-210927-212**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Forestville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 652 400 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2003-193	44 800 \$
2007-224	55 800 \$
2006-208	144 100 \$
2010-246	407 700 \$



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2007-224 et 2010-246, la Ville de Forestville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière par intérim;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	65 900 \$	
2023	66 800 \$	
2024	68 000 \$	
2025	69 100 \$	
2026	70 400 \$	(à payer en 2026)
2026	312 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2007-224 et 2010-246 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Soumission Emprunt par billets de 652 400 \$

R-210927-213

Date d'ouverture :	27 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 octobre 2021
Montant :	652 400 \$		

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2021, au montant de 652 400 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du



Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
65 900 \$	1,78000 %	2022
66 800 \$	1,78000 %	2023
68 000 \$	1,78000 %	2024
69 100 \$	1,78000 %	2025
382 600 \$	1,78000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,78000 %
2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD		
65 900 \$	1,79000 %	2022
66 800 \$	1,79000 %	2023
68 000 \$	1,79000 %	2024
69 100 \$	1,79000 %	2025
382 600 \$	1,79000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,79000 %
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
65 900 \$	0,65000 %	2022
66 800 \$	0,90000 %	2023
68 000 \$	1,20000 %	2024
69 100 \$	1,40000 %	2025
382 600 \$	1,60000 %	2026
Prix : 98,50400		Coût réel : 1,87906 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Forestville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2021 au montant de 652 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2003 193, 2007 224, 2006 208 et 2010 246. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Soumission chargeur sur roues

R-210927-214

CONSIDÉRANT que le 6 août 2021 à 11 h 30, Mme Gina Foster, directrice par intérim a procédé à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un chargeur sur roues, en présence de Mme Lison Huard, greffière par intérim et M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics.



CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Longus Québec inc.	224 538.13 \$
Équipement SMS inc.	248 116.05 \$
Brandt Tractor Ltd	258 695.75 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-François Rivard, coordonnateur à l'approvisionnement municipal et de la direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt, sur une période de 20 ans, a été présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il a été approuvé le 20 septembre 2021;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission conforme reçue de Longus Québec inc. au prix de 224 538.13 \$, taxes incluses.

Signature convention collective

R-210927-215

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés municipaux prend fin le 31 décembre 2021 et que les deux parties ont négocié les termes de la prochaine convention collective;

CONSIDÉRANT que les deux parties en sont venues à une entente de principe et que les textes ont été révisés par celles-ci;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent, d'accepter le renouvellement de la convention collective à intervenir avec le Syndicat des employés de la Ville de Forestville pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 et d'autoriser la mairesse, Mme Micheline Anctil et la directrice générale par intérim, Mme Gina Foster, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, cette convention.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 19 h 10, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.